

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 29 mars 2016

L'an deux mille seize, le 29 mars à 18 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois, régulièrement convoqué par courriel du 22 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert ETIEVE.

Présents : M. Gilbert ETIEVE

Mmes Yvette CHAPUIS, Isabelle DUPLAIX, Chantale GUILLON, Juliette LAURENT, Danièle PAJON
Mrs Frédéric BOUTEILLE, François COUDRAT, Jean-Pierre DESCHAMPS, Stéphane HERMSEN, Pierre MAURIAT et Sébastien PERIER, Emmanuel DEZ arrivé à 19H15

Absent :

Matthieu HABERT, qui a donné procuration à Mme Juliette LAURENT
Emmanuel DEZ, qui a donné procuration à Mme Danièle PAJON de 18H45 à 19H15
Etienne PAUL-HAZARD

Secrétaire de séance : Mme Danièle PAJON

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2016
- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2016
- Durée d'amortissement matériel télérelève (budget eau et assainissement)
- Budget « Commune » :
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Affectation des résultats
 - Vote des taux des 4 taxes
 - Budget primitif 2016
- Budget « eau et assainissement »
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Budget primitif 2016
- Affaires diverses

1 - Procès-verbal du conseil municipal du lundi 22 février 2016

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2016.
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 mars 2016

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016.
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 - Délibération n°1618 : durée d'amortissement du matériel de télérelève (budget eau et assainissement)

En raison de l'acquisition en 2015 de matériel de télérelève des compteurs d'eau, il convient de fixer la durée de l'amortissement de ces appareils.

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. La fixation de ces durées est laissée à la discrétion de l'assemblée délibérante. Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement à 2 ans.

4 - Délibération n°1619 : approbation du compte de gestion « Commune »

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion « Commune » 2015 du receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion « Commune » pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5 - Délibération n°1620 : approbation du compte administratif « Commune »

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, le maire ne prend pas part à l'approbation du compte administratif.

Mme Danièle PAJON - responsable de la commission finances, présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015. Pour chaque chapitre, le montant réalisé est comparé au montant budgété et les points importants sont examinés par le conseil au cours de cette présentation.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 606 201,74 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 658 739,81 €
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 98 033,62 €
- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 114 097,35 €

Le maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune.

6 - Délibération n°1621 : affectation des résultats « Commune »

FONCTIONNEMENT					
RECETTES		DEPENSES			
Résultat de fonctionnement reporté 2014	152 608,16				
Recettes de l'année 2015	658 739,81	Dépenses de l'année 2015	606 201,74		
Total	811 347,97	Total	606 201,74		
Résultat de clôture en fonctionnement			205 146,23	-	205 146,23
INVESTISSEMENT					
RECETTES		DEPENSES			
		Résultat d'investissement reporté 2014	20 787,16		
Recettes de l'année 2015	114 097,35	Dépenses de l'année 2015	98 033,62		
Total	114 097,35	Total	118 820,78		
Solde d'exécution en section d'investissement			-4 723,43	D001 Invest.	
Restes à réaliser	0,00	Restes à réaliser	41 408,00		
Solde des restes à réaliser 2015			-41 408,00		
Besoin de financement en investissement			-46 131,43	R1068 Invest.	-46 131,43
Excédent de fonct. 2015 moins besoin financement en invest. pour 2016 donne le report en recettes de fonct. pour 2016				R002 Fonct.	159 014,80

Le résultat de clôture de fonctionnement, du fait du résultat reporté 2014 et des dépenses et recettes de fonctionnement 2015, est excédentaire de **205 146,23 €**.

Compte tenu du résultat reporté négatif de clôture d'investissement 2014 pour 20 787,16 € et des dépenses et recettes d'investissement 2015, le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif pour un montant de **4 723,43 €** (montant à porter au budget 2016, compte D001, investissement dépenses). A ce montant, s'ajoute des restes à réaliser dépenses pour **41 408,00€**.

Le besoin de financement en investissement est donc de **46 131,43 €** (montant à porter au budget 2016, compte R1068, investissement recettes) et la capacité d'autofinancement s'élève à la fin de l'exercice 2015 à : **159 014,80 €** (205 146,23 € - 46 131,43 €). Ce chiffre sera porté sur le budget 2016, au compte R002 fonctionnement recettes.

À l'unanimité, le conseil municipal, approuve l'affectation des résultats du « budget commune » à fin 2015 conformément aux chiffres donnés ci-dessus.

7 - Délibération n°1622 : taux d'imposition des taxes directes locales

Pour 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les quatre taxes d'imposition directes locales aux mêmes taux que ceux de 2015.

Aucune augmentation n'a été effectuée sur la commune depuis 1991. En revanche, si le projet de l'école est concrétisé courant 2016, les taux de ces 4 taxes pourront être augmentés en 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le montant des taux des quatre taxes directes locales pour 2016 comme suit:

- Taxe d'habitation : 19,26 %
- Taxe foncière sur le bâti : 9,73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33,70 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21,72 %

8 - Délibération n°1623 : Budget « Commune »

Mme Danièle Pajon présente au conseil municipal, le budget primitif 2016 « commune » préparé par la commission finances, en donnant le montant des principaux chapitres des 4 documents : dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement.

Le budget 2016 ainsi présenté prend en compte notamment, le projet de construction d'une école, ainsi que son financement par un emprunt, des subventions et de l'autofinancement.

Ce projet ne sera réalisé que si les subventions demandées sont accordées.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent et s'élèvent à : **780 574,80 €**
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent et s'élèvent à : **1 182 281,43 €**

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget de la commune pour 2016 conformément aux chiffres donnés ci-dessus.

9 - Délibération n°1624 : approbation du compte de gestion «eau et assainissement»

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015 « eau et assainissement » du receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion « eau et assainissement » pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10 - Délibération n°1625 : approbation du compte administratif «eau et assainissement»

En vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT, le maire ne prend pas part à l'approbation du compte administratif.

Mme Danièle PAJON présente le compte administratif du service de l'eau et assainissement pour l'exercice 2015. Pour chaque chapitre, le montant réalisé est comparé au montant budgété et les points importants sont examinés par le conseil au cours de cette présentation.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 131 058,49 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 236 401,48 €
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 369 084,50 €
- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 393 047,96 €

Nota concernant les recettes de fonctionnement : par délibération n°1463, le conseil municipal en sa séance du 9 septembre 2014, a décidé de modifier la facturation de l'eau et assainissement aux usagers, à savoir 2 factures par an à compter du 1^{er} juillet 2015.

En début d'année 2015, il a été facturé la consommation d'eau 2014, puis en juillet 2015 un acompte basé sur les consommations 2014. De plus, la facturation du solde de l'eau 2015, a été enregistrée sur l'exercice 2015. De ce fait, le compte de l'eau et assainissement se trouve impacté exceptionnellement de 2 années de recettes.

Le maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune.

11 - Délibération n°1626 : Budget «eau et assainissement»

Mme Danièle Pajon présente au conseil municipal, le budget primitif 2016 pour l'eau et l'assainissement préparé par la commission finances, en donnant le montant des principaux chapitres des 4 documents : dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement et recettes d'investissement.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent et s'élèvent à : **330 350,99 €**
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent et s'élèvent à : **62 862,43 €**

À l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget du service de l'eau et assainissement pour 2016 conformément aux chiffres donnés ci-dessus.

12 - Affaires diverses

Le maire donne différentes informations :

➤ Panneau lumineux

L'installation est prévue mercredi 30 mars 2016. Une formation sera dispensée le même jour et la mairie sera exceptionnellement fermée. Le Maire indique qu'il souhaite procéder à l'inauguration de ce panneau en présence des présidents des associations.

➤ Démarche zéro phyto

Jeudi 31 mars après-midi, un rendez-vous est fixé avec « Nature 18 ». Il s'agit d'une visite d'informations.

Le maire indique que 4 communes seraient d'accord dans le cadre de la mutualisation, de faire établir un diagnostic technique par la chambre d'agriculture.

➤ Fibre optique

Le Maire indique qu'il participera jeudi 31 à une réunion sur ce sujet.

➤ Mutualisation

Des 1^{ères} réunions ont déjà eu lieu et notre secrétaire a participé à l'un des ateliers ce matin.

➤ Projet école

Le Maire indique qu'il a reçu une invitation du Sous-Préfet pour discuter de notre dossier. Il a aussi pris rendez-vous avec le Conseil Départemental le 13 avril prochain, suite à notre demande de subvention.

➤ Pompes funèbres

Le Maire indique qu'il s'est rendu avec Mme Corinne Sestre à une invitation des Pompes funèbres de Vierzon. Les informations reçues vont nous être très utiles pour mettre aux normes différents points de notre cimetière.

La séance est levée à 21H30